

# COMMUNE DE LES CULLAYES

## Procès-verbal de la séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> novembre 2007

**Lieu :** Grande salle, Les Cullayes

**Présidence :** Mme Monique Ryf Cusin  
**Secrétaire :** M. Jean-Rodolphe Balsiger, ad intérim

**Copies :** Municipalité, Préfecture

La municipalité siège avec tous ses membres.

Le Conseil général a été légalement convoqué.

A 20H04, Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et les Conseillers.

L'assemblée est déclarée ouverte.

**Madame la Présidente :**

Le bureau du Conseil est toujours à la recherche d'un-e secrétaire. Un tout ménage va être distribué dans la commune ces prochains jours.

Rappel : Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez vous lever, décliner votre nom et prénom puis vous adresser directement à moi-même qui dirige les débats.

### 1. Appel :

Démissionnaires : Mme Page Geneviève qui a quitté la commune, Mme Schmied Catherine.  
Sur 67 membres, 51 sont présents, 11 excusés, 5 absents. Plus du tiers des membres étant présents, le Conseil est légalement habilité à siéger.

**Scrutateurs désignés pour la séance :** Mme Dammköhler Myriam,  
Mme Desgraz Eveline.

### 2. Assermentation

M. Schroeter Rémy

### 3. Ordre du jour / Procès-verbal :

1. Appel
2. Assermentation
3. Ordre du jour / Procès-verbal
4. Courrier
5. Informations de la Municipalité
6. Informations du bureau du Conseil
7. Arrêté d'imposition 2008 – préavis n° 4/2007 et rapport de la commission des finances
8. Divers et propositions individuelles

**L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque.  
Il est accepté par l'assemblée à l'unanimité.**

**Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2007 ne fait l'objet d'aucune remarque.  
Il est accepté par l'assemblée à l'unanimité moins 1 abstention.**

#### **4. Courrier :**

Démission de Mme Catherine Schmied pour des raisons personnelles.

#### **5. Informations de la municipalité :**

##### **M. Bernard Burry Syndic**

Personnel communal : nous nous sommes séparés de notre greffe municipale. Les absences et l'intérim ont été comblés par la boursière, Mme Patricia Dutoit, qui est remerciée pour son travail complémentaire et par Mme Claudine Monney d'Essertes, en poste du service de la population (contrôle des habitants) à Servion, qui nous a fait bénéficier de ses compétences. La collaboration intercommunale se poursuit avec l'engagement à temps partiel de Mme Claudine Monney qui est présentée à l'assemblée. Elle assumera le service de la population concernant les passeports et toutes les activités du contrôle des habitants.

La nouvelle greffe municipale est présentée à l'assemblée : Mme Caroline Gay de Servion.  
Bienvenue à ces 2 personnes.

##### **M. Philippe Chaubert Vice-syndic**

Le changement du 4<sup>ème</sup> bus scolaire évoqué lors de la dernière séance sera effectif dans quelques jours. Ainsi dans notre secteur, tous les véhicules destinés aux transports d'enfants seront aux nouvelles normes de sécurité.

L'assemblée des délégués de l'AIESM aura lieu le 5 décembre prochain à Les Cullayes avec un ordre du jour important, dont la décision sur la réponse du Comité directeur à la motion de Montpreveyres concernant l'organisation des transports scolaires.

##### **M. Jean Gaumann**

Le dossier concernant la création d'un chemin protégé le long de la route allant vers Servion a reçu un avis favorable du voyer. Il est actuellement à l'étude dans les services de l'Etat et fera ensuite l'objet d'une mise à l'enquête publique prévue pour 2008.

Des aménagements sont réalisés autour et dans la Grande salle.

- A l'extérieur : des pavés remplacent les dalles fissurées et un grillage doit encore être posé devant la réserve de bois pour la cheminée.
- A l'intérieur : création d'une nouvelle armoire dans la salle pour entreposer le matériel de projection, d'une armoire dans les WC hommes pour le matériel et les produits de nettoyage, d'un rangement adapté des chaises dans le dépôt.

Les devis pour l'aménagement de la cuisine et des locaux techniques feront l'objet d'un préavis municipal en 2008.

##### **M. Félix Rattin**

Le préavis du budget est en cours de rédaction, il manque encore quelques montants.

Les programmes informatiques de la commune vont évoluer vers plus de convivialité, comparable à ce qui se fait à Servion avec un guichet virtuel. Les demandes de passeport, autres documents et réservation de la Grande salle pourront se faire en ligne.

## **6. Informations du bureau du Conseil :**

**Madame la Présidente :** Le bureau du Conseil renforcé, avec 2 vice-présidents, s'est organisé pour une rotation dans les astreintes au niveau des bureaux électoraux et diverses représentations.

Election des jurés cantonaux du 11 novembre. Mme Ruth Fasel, jurée sortante, atteint la limite d'âge. Elle n'a jamais eu à fonctionner pendant son mandat. Le bureau du Conseil a décidé de présenter la candidature unique de Mme Patricia Dutoit pour une élection tacite, bien qu'une 2ème candidature d'un membre du bureau du Conseil soit connue. Mme la Présidente s'excuse auprès de Mme Fasel d'avoir oublié de l'en informer avant publication.

Une séance a été organisée par la préfète, Mme Sylviane Klein, le 25 octobre au château d'Oron pour marquer la fin du district d'Oron. Accompagnant la municipalité, M. Jacques Troyon, 2<sup>ème</sup> vice-président, a représenté le Conseil général.

## **7. Arrêté d'imposition 2008 – préavis n° 4/2007 :**

### **- Préavis municipal n° 04/2007**

Le Canton a refusé à la municipalité un délai pour traiter cet objet avec le budget.

L'actuelle péréquation financière obéit à la logique des coûts et non des prestations, incitant les cantons à présenter des projets aussi onéreux que possible pour un maximum de subventions au détriment des cantons économes. La nouvelle péréquation financière corrige la situation en instaurant un système gérable. Cette réforme de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, avec 158 millions pour Vaud dont un impact financier négatif de 103 millions de francs par an sur les communes, augmenté de 141,5 millions sur 10 ans des 283 millions de charges ponctuelles payées par l'Etat (amortissement des routes nationales, financement transitoire de l'AI, etc.).

La Municipalité ne propose d'augmenter le taux d'imposition que de 75% à 77% de l'impôt cantonal de base, bien que l'impact négatif de la péréquation soit estimé à 5 points.

L'impôt sur les chiens passe de fr. 40.- à fr. 50.- par unité, soit 50% de l'impôt cantonal.

### **- Rapport de la commission ad hoc**

#### **M. Antoine Golay**

Pour élaborer une analyse fondée, vu les nouvelles règles de répartition pour 2008, nous manquons d'indices sur l'impact des nouveaux transferts de charges du canton sur la commune.

**Conclusion du rapport :** invite l'assemblée à accepter le préavis municipal.

La Commission était composée de :

Mme M. Van Hoof, M. A. Schneider, M. A. Golay Président-rapporteur.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Mme Marlyse Krieg :**

Pourquoi augmenter l'impôt sur les chiens ?

**Réponse de M. Rattin :**

Cet impôt a progressé au niveau cantonal il y a plusieurs années. C'est un ajustement de l'impôt communal sur les chiens à 50% de l'impôt cantonal comme pour d'autres impôts.

**Mme Micheline Mariéthoz :**

Nous sommes tenus de garder les chiens en laisse dans le village. Trois fois par semaine, je ramasse des crottes d'autres chiens dans la zone collège. Je n'accepte pas de payer fr. 10.- supplémentaire car mon chien fait dans mon jardin où je ramasse ses crottes alors que les déjections d'autres chiens sont abandonnées dans le village.

**M. Patrick Chappuis :**

Quel sera, sur le ménage communal, l'impact du rejet de l'augmentation de 2 points du taux d'imposition sur le revenu, la fortune, etc.

**Réponse de M. Rattin :**

Le canton a augmenté le plafond pour les communes dont le taux est de 85 à 87%. Si nous n'augmentons pas notre taux et que les autres communes augmentent de 2 points, alors nous serons taxés plus fortement. Pour éviter cette taxation supplémentaire nous vous proposons 2 points d'augmentation. Au niveau financier, cela serait supportable, mais nous ne voulions pas prendre le risque d'augmenter la part dans la péréquation financière.

**M. Patrick Chappuis :**

Grandvaux et d'autres communes ont refusé l'augmentation d'impôt. Il faut relativiser la peur d'augmenter la part dans la péréquation financière cantonale vu que les 2 points d'augmentation ne rapporteront que fr. 40'000.- à la commune.

Au sujet des comptes des années 2005, 2006, les préavis municipaux mentionnaient :

- 2005 « Cette année encore nous enregistrons des entrées au dessus de nos prévisions ....., cela nous permet de faire des attributions aux réserves pour fr 350'000.-»
- 2006 « L'impôt sur le revenu est d'environ fr. 155'000.- supérieur aux prévisions prudentes de la Municipalité. » « On peut donc encore une fois parler de finances saines. »

La santé des finances communales est incontestable, les écarts sont importants entre les prévisions prudentes, quelquefois alarmistes et la réalité des comptes.

Dans une étude, le magazine économique Bilan compare la performance de la gestion et de la santé financière de la Confédération ainsi que de tous les cantons et grandes communes de la Suisse. Dans les mesures de l'étude, pour un indicateur appelé « exactitude de la prévision fiscale », la Confédération et le canton de Vaud obtiennent la mauvaise valeur de 1 sur 6. Commentaire du journaliste au sujet de l'exactitude de la prévision fiscale : c'est presque à qui se trompera le plus ..... l'erreur paraît d'autant plus discutable qu'il n'y avait pas trop d'incertitudes ..... les chefs des Finances y mettent en jeu leur crédibilité.

Les fr. 40'000.- attendus par l'augmentation en regard des fr. 350'000.- affectés aux réserves en 2005 et la bonne santé de l'économie en général font que la tendance reste en faveur des finances communales. Renvoyons l'augmentation et attendons des facteurs tangibles pour augmenter alors de 5 points et non nous baser sur des prévisions infondées.

**Réponse de M. Rattin :**

Pour notre commune, nous n'arrivons pas à calculer le montant précis de la participation financière calculée sur 3 critères (effort fiscal, capacité financière, population). L'origine de la modeste proposition d'augmentation est d'éviter de participer plus au pot commun.

**Mme Micheline Mariéthoz :**

La question d'utiliser des parcelles de terrain à bâtir avait été évoquée dans d'autres séances. Qu'en est-il ?

**Réponse de M. Rattin :**

Les parcelles sont réservées à des investissements. Cette possibilité existe toutefois et devrait faire l'objet d'un préavis communal.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une faible majorité :  
22 oui, 17 non.

Vu ce qui précède,

## **LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES**

- sur proposition de la Municipalité, préavis N° 04/2007,
- entendu le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet, et
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

➤ **d'accepter l'arrêté d'imposition 2008 qui stipule en particulier :**

✓ **art. 1, 2 et 3**

un taux d'imposition sur le revenu, la fortune, le bénéfice, le capital et la recette brute à 77% de l'impôt cantonal de base

✓ **art. 5**

l'impôt foncier à Fr. 1.- pour mille francs.

✓ **art. 7**

des droits de mutation sur :

a) les actes de transferts de biens immobiliers à raison de 50cts par franc payé à l'Etat

b) les impôts sur les successions et donations :

- en ligne directe ascendante et descendante, de 50cts par franc payé à l'Etat,

- en ligne collatérale, de Fr. 1.- par franc payé à l'Etat,

- non parents, de Fr. 1.- par franc payé à l'Etat

✓ **art. 8 et 9**

pas d'impôt complémentaire sur les immeubles et sur les loyers

✓ **art 10**

l'impôt sur les divertissements de 10% sauf pour les sociétés locales à but non lucratif

✓ **art 11**

l'impôt sur les chiens de Fr. 50.- par unité, soit 50% de l'impôt cantonal

➤ **L'approbation du Conseil d'Etat est réservée**

## 8. Divers et propositions individuelles :

**La discussion est ouverte :**

La prochaine séance est fixée au mercredi 12 décembre.

La parole n'est pas demandée, Madame la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 20h45

La Présidente

Le secrétaire ad intérim

Monique Ryf Cusin

Jean-Rodolphe Balsiger

Les Scrutateurs

Myriam Dammköhler

Eveline Desgraz